

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 janvier 2014 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mmes Lucie Désilets, Denise Girard et Colette Larose

MM Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière et Michel Parent

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent

Du secondaire : M. Jacques Seminario

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mmes Francine Chabot, Michelle Laguë et Nicole Leblanc, commissaires

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Sophie Lussier, directrice du Service des ressources humaines

Mme Louise Nadon, directrice par intérim du Service des ressources matérielles

M. Martin Leclerc, coordonnateur au Service des ressources humaines

Mme Sonia Gaudreault, directrice de l'école des Saints-Anges

M. R. J.

M. Daniel Bergeron, vice-président du Syndicat de l'enseignement de Champlain

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 22 h 12.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2014

**28-CE-2013-2014**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Normand Héroux:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en avançant le point 11.1 *Octroi de contrat – nettoyage de systèmes de ventilation* après le point 4.

**Adoptée à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal:
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2013
4. Questions orales du public
5. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 5.1 Octroi de contrat – nettoyage de systèmes de ventilation
6. Affaires de la Direction générale
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 7.1 Nomination de deux scrutateurs pour l'élection aux différents postes
  - 7.2 Élection à la vice-présidence (suite du processus d'élection)
8. Affaires du Service des ressources éducatives
9. Affaires du Service des ressources humaines
  - 9.1 Renvoi d'un membre du personnel enseignant
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
11. Affaires du Service des ressources financières
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
  - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

**29-CE-2013-2014**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2013**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2013 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2014

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

30-CE-2013-2014

**OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE DE SYSTÈMES DE VENTILATION**

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à exécution sur demande pour des services de nettoyage de systèmes de ventilation avec un (1) prestataire de services, afin de répondre aux besoins des établissements de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que douze (12) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) prestataires de services ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à des services de nettoyage de systèmes de ventilation soit accordé au prestataire de services « Groupe Danco inc. », pour un montant approximatif de 294 900,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 décembre 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 janvier 2017;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

31-CE-2013-2014

**NOMINATION DE DEUX SCRUTEURS POUR L'ÉLECTION AUX DIFFÉRENTS POSTES**

**CONSIDÉRANT** la procédure d'élection adoptée lors de la séance du Conseil des commissaires du 27 octobre 2009 qui prévoit que les scrutateurs soient choisis parmi les commissaires-parents ou, le cas échéant, parmi le personnel hors cadre ou le personnel cadre présent;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard:

**QUE** Mme Valérie St-Laurent et M. Jacques Seminero soient désignés pour agir à titre de scrutateurs.

**Adoptée à l'unanimité**

**32-CE-2013-2014**

**ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF (SUITE DU PROCESSUS D'ÉLECTION)**

**CONSIDÉRANT QU'**à la séance ordinaire du Comité exécutif du 26 novembre 2013 (résolution numéro 20-CE-2013-2014), le président d'élection a appelé les candidatures à la vice-présidence du Comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes suivantes ont accepté d'être candidates et maintiennent leur candidature :

- Denise Girard
- Benoît Laganière;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été impossible d'élire la personne à la vice-présidence vu l'égalité des votes;

Le président d'élection procède à un 3<sup>e</sup> tour de vote. Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote.

Après le dépouillement des votes, le président d'élection déclare élu M. Benoît Laganière à la vice-présidence du Comité exécutif.

**33-CE-2013-2014**

**RENVOI D'UN MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

*Le huis clos est demandé par la présidente. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est 22 h 20.*

*De retour en séance publique, il est 22 h 50.*

**ATTENDU** la lettre d'attentes du 10 septembre 2010 transmise à monsieur R. J. (ci-après l'Enseignant), enseignant à l'école des Saints-Anges (ci-après l'École);

**ATTENDU** la rencontre tenue le 22 novembre 2011 entre un parent d'élève et madame Sonia Gaudreault (ci-après la Direction), directrice de l'École;

**ATTENDU** le dépôt, le 2 décembre 2011, d'une plainte visant l'Enseignant, de la part d'un parent d'élève à l'attention de la protecteur de l'élève et transmise à la Direction;

**ATTENDU** l'événement survenu entre l'Enseignant et un élève (ci-après l'Élève A) le 6 décembre 2011 lors duquel l'Enseignant n'a pas répondu aux attentes signifiées le 10 septembre 2010;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2014

**ATTENDU** une première rencontre du 6 décembre 2011 entre l'Enseignant, la Direction et l'Élève A et les constats physiques alors effectués par la Direction sur l'Élève A;

**ATTENDU** la seconde rencontre tenue le 6 décembre 2011 entre l'Enseignant et la Direction, les admissions faites alors par l'Enseignant et les instructions claires que lui a à nouveau données la Direction;

**ATTENDU** le dépôt, en décembre 2011, de deux plaintes pour voies de fait à l'égard d'élèves visant l'Enseignant transmises par deux parents d'élèves et traitées par la Direction de la protection de la jeunesse;

**ATTENDU** l'enquête interne, tenue du 8 au 12 décembre 2011, au cours de laquelle notamment plusieurs personnes enseignantes, des membres du personnel de soutien administratif et technique de l'École ainsi qu'une stagiaire ont été rencontrées par la Direction;

**ATTENDU** la rencontre intervenue le 12 décembre 2011 à laquelle ont participé, outre l'Enseignant, son représentant syndical, monsieur Michael Beniusis, la Direction de l'École ainsi que le coordonnateur au Service des ressources humaines, monsieur Éric Dion;

**ATTENDU** la rencontre pour enquête intervenue le 13 décembre 2011 à laquelle ont participé, outre l'Enseignant, la Direction de l'École ainsi que monsieur Dion;

**ATTENDU** le déni dans lequel s'est alors réfugié l'Enseignant et son faible degré d'autocritique;

**ATTENDU** les avis répétés à l'Enseignant de modifier son comportement et ses récidives;

**ATTENDU** la dispense faite à l'Enseignant de fournir sa prestation de travail et son assignation à domicile avec maintien de son plein traitement par lettre datée du 13 décembre 2011;

**ATTENDU** la rencontre tenue le 11 janvier 2012 dans le cadre de l'entente multisectorielle dans les situations d'enfants victimes d'abus sexuels et de mauvais traitements physiques par un tiers en autorité à laquelle ont participé une représentante de la Direction de la protection de la jeunesse, la procureure de la couronne au dossier, l'enquêteur au dossier, la Direction de l'École ainsi que monsieur Dion;

**ATTENDU** l'arrestation de l'Enseignant pour voies de fait le 27 novembre 2012;

**ATTENDU** que la Commission n'a été informée de cette arrestation que le 14 janvier 2013;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2014

**ATTENDU** la décision de relever l'Enseignant de ses fonctions sans traitement rétroactivement à la date de son arrestation, soit le 27 novembre 2012, et un premier avis d'intention daté du 18 janvier 2013 de résilier son engagement en vertu de l'article 5-7.00 de l'Entente locale (notamment les clauses 5-7.02, 5-7.03, 5-7.04 et 5-7.08);

**ATTENDU** que le 12 décembre 2013, l'Enseignant plaidait coupable à deux (2) chefs d'accusation soit: voies de fait (266 B) et agression armée ou infliction de lésions corporelles (267 A);

**ATTENDU** les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux antécédents judiciaires;

**ATTENDU** l'entente de prolongation de délais signée entre les parties, datée du 16 janvier 2014;

**ATTENDU** qu'un second «Avis en vertu de l'article 5-7.00», daté du 23 janvier 2014, a été signifié à l'Enseignant, second avis auquel était joint le premier avis daté du 18 janvier 2013, comme si réitéré au long aux termes du second;

**ATTENDU** l'importance des devoirs des enseignants tels qu'ils sont énumérés à l'article 22 de la *Loi sur l'instruction publique* et la vulnérabilité des enfants qui leur sont confiés;

**ATTENDU** l'importance du modèle que doit être tout enseignant auprès de ses élèves et le fait que l'Enseignant y a porté une atteinte grave et irrémédiable;

**ATTENDU** le rapport effectué aux membres du Comité exécutif par la Direction générale et les représentants du Service de ressources humaines;

**ATTENDU** les représentations syndicales faites lors de la présente séance;

**ATTENDU** que bien que dûment avisé, l'enseignant était présent et n'a pas souhaité intervenir;

**ATTENDU** que les comportements, gestes et propos de l'Enseignant constituent à la fois de l'inconduite, de l'immoralité et de la négligence dans l'accomplissement de ses devoirs d'enseignant;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :**

**DE RÉSILIER** le contrat d'engagement de l'enseignant R. J. et de procéder à son renvoi pour inconduite, immoralité et négligence dans l'accomplissement de ses devoirs.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2014

**AUTRES POINTS**

34-CE-2013-2014

**DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Michel Gervais :

**D'AUTORISER** les dépenses de la vice-présidente, qui a agi à titre de présidente, au montant de 746,80 \$ pour la période du 19 octobre 2013 au 7 décembre 2013.

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire n'a pris la parole.

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 58.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale